

Fortifications de Paris

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft 18

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-332388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

envoyé par le général de Moltke, l'avis que V. M. ne voulait voir l'empereur qu'après la signature de la capitulation, — avis qui enlevait ainsi tout espoir, de l'autre côté, de faire modifier les conditions déjà posées.

« Je me dirigeai à cheval vers Chéhery, au-devant de V. M., pour lui faire connaître la situation des choses; chemin faisant, je rencontrai le général de Moltke qui portait le texte de la capitulation approuvée par V. M. Ce texte, quand nous fûmes revenus, le général et moi, à Frénois, fut accepté sans plus de résistance et signé.

« L'attitude du général de Wimpffen, comme celle des autres généraux français dans la nuit précédente, a été des plus dignes : ce brave officier ne pouvait s'empêcher vis-à-vis de moi d'exprimer son chagrin profond de ce que, 48 heures après son arrivée d'Afrique, et une demi-journée après avoir pris le commandement, il lui fallût mettre son nom au bas d'une capitulation si fatale pour les armes françaises; néanmoins, le manque d'approvisionnements et de munitions et l'impossibilité absolue de prolonger la défense imposaient au général le devoir d'étouffer ses sentiments personnels, car une plus grande effusion de sang n'aurait rien changé à la situation.

« La clause qui accordait la liberté aux officiers sur leur parole d'honneur fut reçue avec la plus vive reconnaissance comme témoignant l'intention de V. M. de ne pas faire souffrir dans son honneur une armée qui s'était bravement battue, — au-delà de ce qu'exigait nécessairement notre intérêt politique et militaire. Ce sentiment a été exprimé de nouveau par le général de Wimpffen, dans une lettre où il témoigne au général de Moltke sa reconnaissance pour les formes pleines d'égards avec lesquelles du côté de celui-ci les négociations ont été conduites. »

Comte DE BISMARCK.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

La ville est garantie par une enceinte fortifiée et par des forts détachés à l'extérieur.

L'enceinte, formant une ceinture continue, avec 94 bastions, se confond aujourd'hui avec la ligne de l'octroi et enferme dans une seule et même ville, avec Paris, les faubourgs ou anciennes communes, de Bercy, Neuilly, Charonne, Ménilmontant, Belleville, La Villette, La Chapelle, Montmartre, les Batignolles, Passy et Auteuil, sur la rive droite de la Seine; Grenelle, Vaugirard, Montrouge, la Maison Blanche et Austerlitz sur la rive gauche. Cette enceinte est composée d'une succession de forts bastionnés simples, à grand relief, suivant le type de la fortification française, avec une escarpe maçonnée de 10 mètres de hauteur, et des forts de 300 mètres de longueur. Le mur d'enceinte est garanti par des fossés, larges de 30 pas, que l'on peut inonder par les eaux de la Seine. A l'intérieur est une route militaire pavée; à proximité et souvent en ligne parallèle avec cette route, se trouve le chemin de fer de ceinture, qui réunit tous les chemins aboutissant à Paris et leurs gares. Les bastions sont en général dans une forme très défavorable à l'établissement de batteries d'attaque. Par cette enceinte Paris est à l'abri d'un coup de main et un assaut serait impossible sans des travaux de siège et des brèches, mais il ne serait pas à l'abri d'un bombardement sans les forts détachés.

Ces forts ont été construits sous le règne de Louis-Philippe, en 1840 et années suivantes, au nombre de 15, à des distances variant de 1600 à 5300 mètres de l'enceinte continue; il y avait déjà le fort de Vincennes; on vient d'y en joindre un nouveau, celui de Montretout; en tout aujourd'hui 17, savoir, au nord: la Briche, au coude de la Seine, le fort du Nord sur la route de Calais et le fort de

l'Est ; — à l'est, les forts d'Aubervillers, de Romainville, de Noisy, de Rosny et de Nogent, puis celui de Vincennes, un peu en arrière ; — au sud, ceux de Charenton, d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge (ou d'Arcueil), de Vanvres et d'Issy ; à l'ouest, la citadelle du Mont Valérien, placée sur une éminence dominant tous les environs et qui était seule dans cette région, vu la protection naturelle que donne à la ville le cours de la Seine, qui la contourne jusqu'à la Briche. Enfin, comme il se trouvait au sud du Mont Valérien une passe ouverte, on vient d'y construire le fort de Montretout, qui protège St-Cloud. — Le fort de Mont Valérien est le plus grand et le plus solide ; il se trouve à 445 pieds au-dessus du niveau de la Seine. — Les forts du Nord, de l'Est et Sud sont distants les uns des autres de 3000 à 4400 pas. Le fort du Mont Valérien est éloigné de 16,500 pas de la Briche et de 10,000 pas de celui d'Issy, mais de ce côté il y a celui de Montretout entre deux.

En outre, on a construit entre ces forts une dizaine de redoutes, près de Stains, de Pantin, de Montreuil, de la Boissière, de Fontenay, de la Faisanderie et de Gravelle.

Les forts ont été organisés à l'origine pour recevoir 982 bouches à feu, dont 135 mortiers et pierriers, et l'enceinte continue pour 1226 bouches à feu. On a lieu de croire que ce matériel se trouve au complet ; on doit y avoir ajouté de nouveaux engins de guerre.

On conçoit que le siège d'une telle place est difficile, même par une armée formidable.

Les forces du général Trochu sont estimées à environ 200 mille hommes, dont l'ancien corps d'armée Vinoy sous le général Ducrot, une quinzaine de mille hommes d'autres troupes permanentes en partie sous le général Mellinet et en partie aux divers forts, et le reste de gardes mobiles et sédentaires. La garde mobile de Paris formait, au 11 septembre, quatre divisions comme suit :

1^{re} division, général de Liniers, quartier-général à l'Élysée ; bataillons des 8^e, 9^e (ouest de rue Laffite), 16^e, 17^e arrondissements.

2^e division, général de Beaufort d'Hautpoul, quartier-général au Palais-Royal, bataillons des 1^{re}, 2^e, 9^e (est de rue Laffite), 18^e arrondissement.

3^e division, général Berthaut, quartier-général au Conservatoire des arts et métiers, bataillons des 3^e, 4^e, 10^e, 11^e, 12^e, 19^e, 20^e arrondissements.

4^e division, général Corréard, quartier-général au Luxembourg, bataillons des 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e arrondissements.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En raison des mouvements actuels des troupes allemandes dans le Bas-Rhin et de l'affluence énorme d'émigrés alsaciens arrivant à Bâle, le Conseil fédéral a décidé la mise sur pied de deux compagnies d'infanterie de Bâle-Campagne, de la compagnie de guides n^o 3 de Bâle-Ville, à Bâle, ainsi que de deux compagnies de carabiniers à Mariastein (canton de Soleure), près de la frontière française.

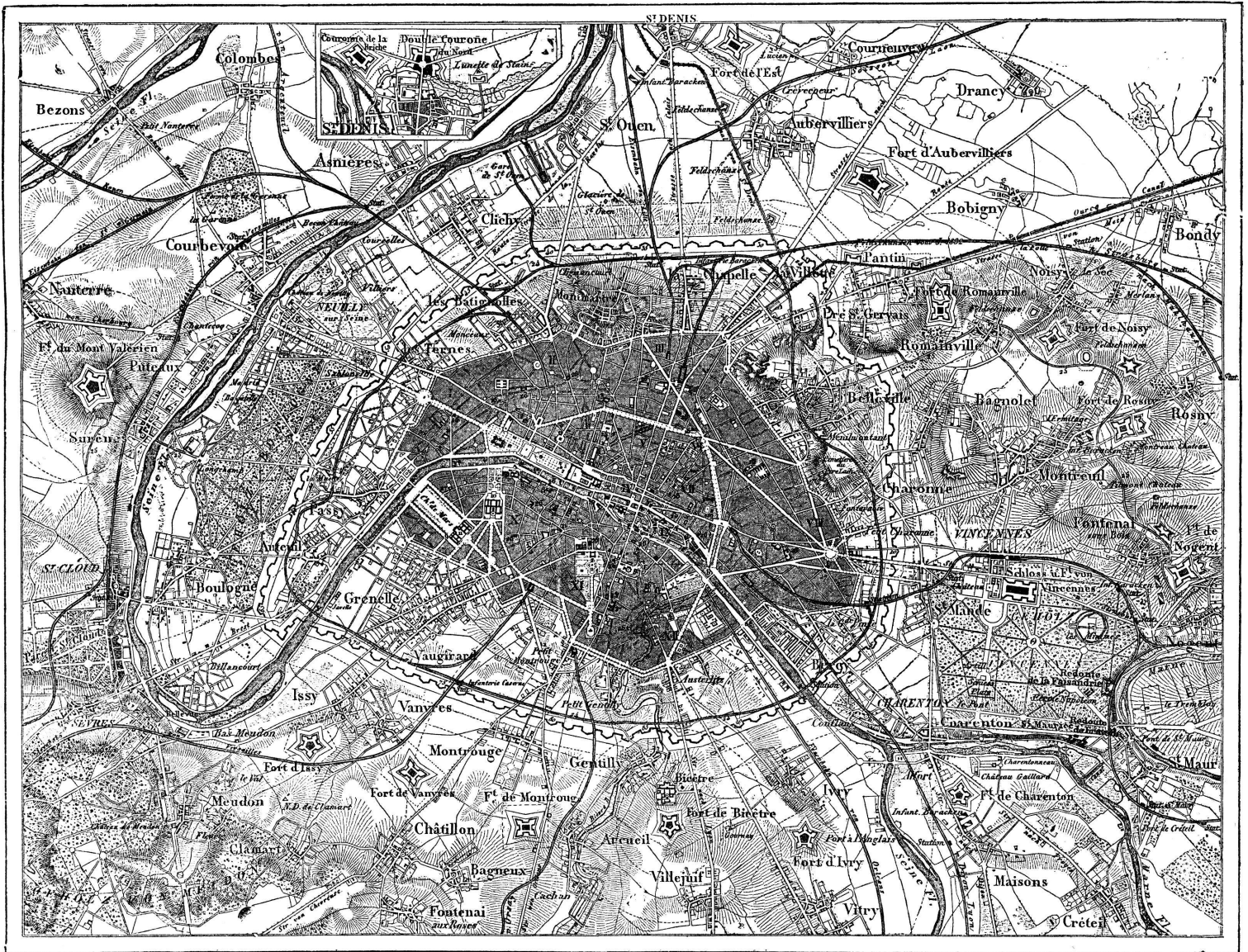
En outre, le Conseil fédéral a décidé que, pour le cas où une nouvelle levée de troupes serait nécessaire, il appellerait au service l'élite de la 9^e brigade (colonel fédéral Tronchin), de la III^e division (colonel fédéral Aubert), c'est-à-dire les bataillons d'infanterie n^{os} 46 et 70 de Vaud et 56 de Fribourg.

Les compagnies de carabiniers actuellement à Bale (7^e et 32^e, Valais ; 75^e et 76^e Vaud), seront remplacées depuis le 30 courant par les compagnies 2, 21, 22 et 35 de Zurich.

Le Conseil fédéral a décidé, en date du 19 septembre, de faire l'acquisition d'une ambulance de réserve pour chaque division de l'armée, et de porter à 40 le nombre des fourgons et charriots de blessés attachés aux ambulances.

Plan de Paris et de ses fortifications.

Supplément de la „Revue militaire suisse.“



1. Tuileries. 2. Palais du Sénat. 3. Palais du Corps Législatif. 4. Louvre. 5. Hôtel de ville. 6. Ministère de la guerre. 7. Quartier-général de la 1^{ère} division militaire. 8. Intendance militaire. 9. Ecole militaire. 10. Hôtel des Invalides. 11. Arsenaux et magasins de provisions. — a. Pont Napoléon III. a². Pont de Bercy. b. Pont d'Austerlitz. c. Pont de Constantine. d. Pont de Damiette. e. Pont de la Tournelle. f. Pont Marie. g. Pont de la Cité. h. Pont Louis Philippe. i. Pont de l'Hôtel de Ville. k. Pont Notre-Dame. l. Pont au Change. m. Pont Neuf. n. Pont de l'Archevêché. o. Pont au double. p. Pont St. Michel (Petit). q. Pont St. Michel (Grand). r. Pont des Arts. s. Pont du Carroussel. t. Pont Royal. t^a. Pont de Solférino. u. Pont de la Concorde. v. Pont des Invalides. va. Pont de l'Alma. w. Pont d'Iéna. x. Pont de Grenelle. y. Pont d'Auteuil.

La seconde ligne circulaire pointée autour des forts marque la portée de la volée moyenne pour les coups de mitrailles. — La troisième ligne circulaire pointée marque la portée de toute volée des mortiers et canons de 24 livres.